

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 11 JUILLET 2022

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce onzième jour de juillet, de l'an deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Louis	Baribeau	Conseiller (2)
	Ghislaine	Baribeau	Conseillère (3)
	Patrick	Cyr	Conseiller (4)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller (6)

ABSENT :	Pierre	Bouchard	Conseiller (5)
----------	--------	----------	----------------

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

22-07-103 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

22-07-104 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2022**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par madame Ghislaine Baribeau et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2022 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

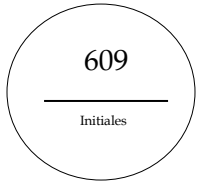
22-07-105 **LA PARIOLE - DEMANDE DE SOUTIEN PROJETS CULTURELS EN RURALITÉ**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'informer la MRC d'Abitibi que la municipalité de La Motte appuie le projet « Spectacle de Kora » déposé par la Pariole dans le cadre du programme de soutien aux projets culturels et patrimoniaux en ruralité de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec les installations sanitaires, le procès-verbal, le camping municipal, le chemin des noisetiers, les affiches municipales et la toiture du centre communautaire sont émises par des membres de l'assistance.



INFORMATIONS AVEC DÉCISION

22-07-106 **RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ DES LOISIRS DES AÎNÉS DE LA MOTTE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'informer madame Lucie Carrier qu'elle sera rémunérée pour six (6) heures lors de la formation « Les ateliers cerveaux actifs », qui aura lieu les 10, 12 et 17 août prochain.

ADOPTÉE

22-07-107 **RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ DES LOISIRS DES AÎNÉS DE LA MOTTE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par madame Ghislaine Baribeau et unanimement résolu d'accorder une augmentation de salaire de l'animatrice du comité de loisirs des aînés d'un (1) dollar par heure, soit un taux horaire de dix-sept dollars (17 \$) par heure.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMITÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du 15 juin dernier.

VOIRIE

OPÉRATEUR SUPPLÉANT - DÉNEIGEMENT

Les membres du conseil autorisent monsieur Réjean Richard à vérifier auprès de monsieur Marcel Masse pour le poste d'opérateur suppléant pour la période hivernale 2022 et 2023, en cas de besoin pour pourvoir le poste en remplacement du congé maladie.

22-07-108 **APPEL D'OFFRES - LOCATION MACHINERIE LOURDE**

ATTENDU QU'une invitation a été acheminée à quatre (4) entrepreneurs pour qu'ils soumettent un prix pour de la machinerie lourde ;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de respecter les obligations du programme de subvention sur la Taxe sur l'Essence Canada-Québec (TECQ) ;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont répondu et que les prix soumissionnés avant taxes sont :

Soumissionnaires	Excavation St-Amant	TEM
Date dépôt soumission	31-05-2022 13 h 24	01-06-2022 15 h 12
Pelle hydraulique	140,15 \$/h / 171,00 \$/h 120.55 \$/h	180,00 \$/h
Mobilisation	160,00 \$/h	425,00 \$
Démobilisation	160,00 \$/h	425,00 \$
Camion 10 roues Voyage concassé	103,23 \$/h	105,00 \$



Voyage gravier brut	103,23 \$/h	105,00 \$
Voyage terre de fossé	103,23 \$/h	38,00 \$
Camion 12 roues		
Voyage concassé	115,67 \$/h	139,50 \$
Voyage gravier brut	115,67 \$/h	139,50 \$
Voyage terre de fossé	115,67 \$/h	48,00 \$
Camion semi-traileur		
Voyage concassé	130,49 \$/h	/ 170,00 \$ / 203,00 \$
Voyage gravier brut	135,00 \$/h	170,00 \$ / 203,00 \$
Voyage terre de fossé	130,49 \$/h	/ 60,00 \$ / 60,00 \$
	135,00 \$/h	
	130,49 \$/h	/
	135,00 \$/h	
Tracteur à pont (bouteur)	134,40 \$/h	/ 160,00 \$ / h
Mobilisation	159,50 \$/h	425,00 \$
Démobilisation	160,00 \$/h	/ 425,00 \$
	160,00 \$/h	
	160,00 \$/h	/
	160,00 \$/h	
Chargeur sur roue (loader)	137,50 \$/h	/ 160,00 \$/h
Mobilisation	123,80 \$/h	330,00 \$
Démobilisation	160,00 \$/h	/ 330,00 \$
	160,00 \$/h	
	160,00 \$/h	/
	160,00 \$/h	

ATTENDU QUE les prix de la soumission d'Alex St-Amant sont sujets à l'ajustement mensuel établi par le ministère des Transports du Québec.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d'attribuer le contrat de location de machinerie lourde telle que décrite dans le devis à Terrassement et Excavation Marchand (TEM).

ADOPTÉE

22-07-109 **EMBAUCHE D'UN 2^E ÉTUDIANTS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et majoritairement résolu, d'autoriser l'embauche d'Éloi Lemieux à titre d'étudiant.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juin 2022.

22-07-110 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu, que les comptes du mois de juin 2022 soient et sont



approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent seize mille cent dix-huit dollars et cinquante-deux sous. (116 118,52 \$)

AC Diesel Amos inc.	1 048,34 \$
Aréo-Feu	355.27 \$
Bois Turcotte ltée	683.08 \$
Desjardins Sécurité financière	3 173,83 \$
Énergies Sonic inc.	3 166,29 \$
Envirobi	3 300,01 \$
Ferabi inc.	1 751,53 \$
Garage Tardif ltée	767.00 \$
Gestions Martin Leclercq inc.	201.12 \$
Hydro-Québec	1 650,23 \$
Joanie Sauvé	500.00 \$
Location Amos inc.	17.44 \$
Location Lauzon Amos	-23.44 \$
Master Card BNC	296.95 \$
Médias transcontinental S.E.N.C. - SEAO	3.74 \$
Ministre du Revenu	5 992,28 \$
Multi-services J.V.B.	1 016,63 \$
Municipalité de Preissac	480.00 \$
Papeterie Commerciale	151.55 \$
Pelletier Nettoie tout	224.20 \$
Pharmacie Jean Coutu	115.08 \$
Poste Canada	33.27 \$
Protek	120.00 \$
Receveur Général du Canada	2 262,00 \$
Recyclage de métaux intégré	809.66 \$
Rôle de paie	14 328,13 \$
Sanimos inc.	2 003,76 \$
Somavrac c.c. inc.	47 238,40 \$
Télébec ltée	264.55 \$
Tétreault Daniel	1 144,00 \$
UAP inc.	549.54 \$
Ville d'Amos	22 575,88 \$
Wurth Canada limited	-226.85 \$
Zip lignes	145.05 \$

Total : 116 118,52 \$

ADOPTÉE

22-07-111 **ENREGISTREMENT DE VENTE DÉFINITIF - VENTE POUR TAXES 2021**

ATTENDU QUE le lot 4 593 437 a été acquis par la Municipalité de La Motte lors de la vente pour défaut de paiement des taxes le 3 juin 2021 ;

ATTENDU QUE le délai du droit de retrait du propriétaire antérieur est terminé ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, de mandater Me Sylvie Gagnon, Notaire à préparer le contrat de vente définitif et d'autoriser monsieur Réjean Richard, Maire et madame Rachel Cossette, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte les documents nécessaires à la transaction.

ADOPTÉE

22-07-112 **ACQUISITION DU LOGICIEL QUALITÉ DES SERVICES**



IL EST PROPOSÉ, par madame Ghislaine Baribeau, appuyé par monsieur Louis Baribeau, et majoritairement résolu de refuser l'offre d'acquisition du module complémentaire au logiciel accès territoire « Qualité des services » qui permet une gestion exemplaire des diverses demandes ; que ce soit des plaintes, des requêtes, des demandes ou des demandes d'information. Offert par PG Solutions.

ADOPTÉE

22-07-113 AUTORISATION DE SIGNATURE - TRANSFERT DE TERRAIN CSSH

ATTENDU QUE par les résolutions 19-10-116 et 20-10-118 la Municipalité de La Motte a appuyé le projet de reconstruction de l'école Tétreault de la Motte ;

ATTENDU QUE le Centre de Service scolaire Harricana a annoncé le 16 novembre 2021 que le gouvernement a accepté le projet de reconstruction de l'École ;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au transfert des lots 4 593 418 et 4 593 796 ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d'autoriser monsieur Réjean Richard, Maire et madame Rachel Cossette, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte les documents nécessaires à la transaction.

ADOPTÉE

22-07-114 RÉPARATION DE LA TÔLE AUTOUR DU CLOCHER

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'accepter la soumission de Construction Filiatrault Inc. pour la réparation de la tôle autour du clocher du centre communautaire au coût de six mille trois cent soixante-quatorze dollars et quarante-cinq sous (6 374,45 \$).

ADOPTÉE

22-07-115 MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ - TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis Baribeau, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, de refuser la soumission de Construction Filiatrault inc. pour l'ajout d'une membrane d'étanchéité sur la toiture du centre communautaire.

ADOPTÉE

22-07-116 REPRÉSENTANT C.E. - ÉCOLE ST-MATHIEU / LA MOTTE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis Baribeau, appuyé par madame Ghislaine Baribeau et unanimement résolu de nommer monsieur Pascal Bellefeuille à titre de représentant municipal auprès du Conseil d'établissement de l'école Tétreault de St-Mathieu/La Motte.

ADOPTÉE



DÉPÔT DE L'AUDIT CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRE RECYCLABLE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'audit concernant la collecte sélective de matière recyclable pour l'année 2021.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

22-07-117 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 32.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Greffière-trésorière

Maire

« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

22-07-105	22-07-106	22-07-107
22-07-108	22-07-109	22-07-110
22-07-111	22-07-114	

Signé ce onzième jour de juillet
de l'an deux mille vingt-deux